

Du registre aux délibérations du Conseil  
Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

**Administration Communale**

**Séance du 21 janvier 2013.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. CC/13/01/23/CM.-**

**ORDRE DU JOUR :**

23. Plan stratégique de Sécurité et de Prévention – Convention juillet 2012 à juin 2013.-

**Sont présents** : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,  
Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,  
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Plan stratégique de sécurité et de prévention ;

Vu l'octroi par le Ministère de l'Intérieur d'une somme de 95.714,00.- € pour la mise en place du projet (PSSP + Gardiens de la Paix contingent 346) du 01/07/2012 au 30/06/2013 ;

Considérant que l'octroi de cette subvention nécessite la signature d'une convention du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 entre le Ministre de l'intérieur et la Commune de Morlanwelz ;

Vu l'approbation de la convention par le Collège communal en date du 6 décembre 2012 ;

Considérant que la convention doit être soumise à l'approbation du Conseil communal ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal, disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

Considérant dès lors que le Conseil communal a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver la convention du Plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP + gardiens de la paix contingent complémentaire 346) du 01/07/2012 au 30/06/2013.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) C. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,  
M. BURION

Le Bourgmestre,  
C. MOUREAU